

Président du Sénat:—Fin

Gouverneur général. Secrétaire du—

Lecture des communications de, concernant:

Ouverture du Parlement, 2.

Sanctions des bills, 162.

Prorogation du Parlement, 171.

Sa Majesté le Roi. Message de remerciement au Sénat:

Informe le Sénat qu'il a reçu une réponse de Sa Majesté au cablo-gramme du Sénat, 18.

Privilèges et immunités relatifs à l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord.

Loi pourvoyant aux:

Bill (15)—1re, 2e et 3e, 172. S.R., 173. Ch. 32.

Producteurs de grains dans les provinces des Prairies, 1951. Loi assurant crédit à court terme aux:

Bill (44)—1re, 144. 2e et déferé B.C., 146-147. Rapport et 3e, 151. S.R., 164. Ch. 20.

Produits antiparasitaires:

Motion et Ordre de répondre—Déposé immédiatement, 87.

Prorogation du Parlement, 175.**R****Radiodiffusion (1936). Loi de la—(Modification):**

Bill (17)—1re, 138. Motion pour 2e, débat et ajournement, 144. Suite du débat, 2e et déferé B.C., 145. Rapport avec un amendement, 152. Examen de l'amendement ajourné, 156. Motion tendant à l'agrément de l'amendement, débat et résolution négative, sur division; 3e, 157. S.R., 164. Ch. 6.

Rapides du fleuve Saint-Laurent. Loi concernant la construction d'ouvrages destinés à la production d'énergie électrique dans la section internationale des:

Bill (34)—1re, 132. 2e et déferé T.C., 134-135. Rapport et 3e, 143. S.R., 163. Ch. 13.

Rapports, arrêtés en conseil et autres documents déposés sur la Table:

Affaires des anciens combattants. Ministère des—Rapport, 1951, 36.

Agriculture. Rapport du ministre de l'—1951, 18.

Allocations aux aveugles. Loi des—Arrêtés en conseil établissant la réglementation à cet égard, 172.

Allocations familiales. Loi des—Rapport sur les dépenses et l'administration de, 8.

Armée canadienne, 1947. Loi de bienfaisance de l'—Rapport, 1951, 8.

Assistance-vieillesse. Loi de l'—Arrêté en conseil établissant la réglementation à cet égard, 172.

Aviation civile internationale. Organisation de l'—Accord entre le Gouvernement du Canada et l'Organisation de l'Aviation civile internationale concernant ses quartiers généraux, 30.

Avoirs allemands ennemis. Protocole à la Convention de Bruxelles du 5 décembre 1947, relativement à la résolution des conflits portant sur, 30.